

# CADRE REGLEMENTAIRE

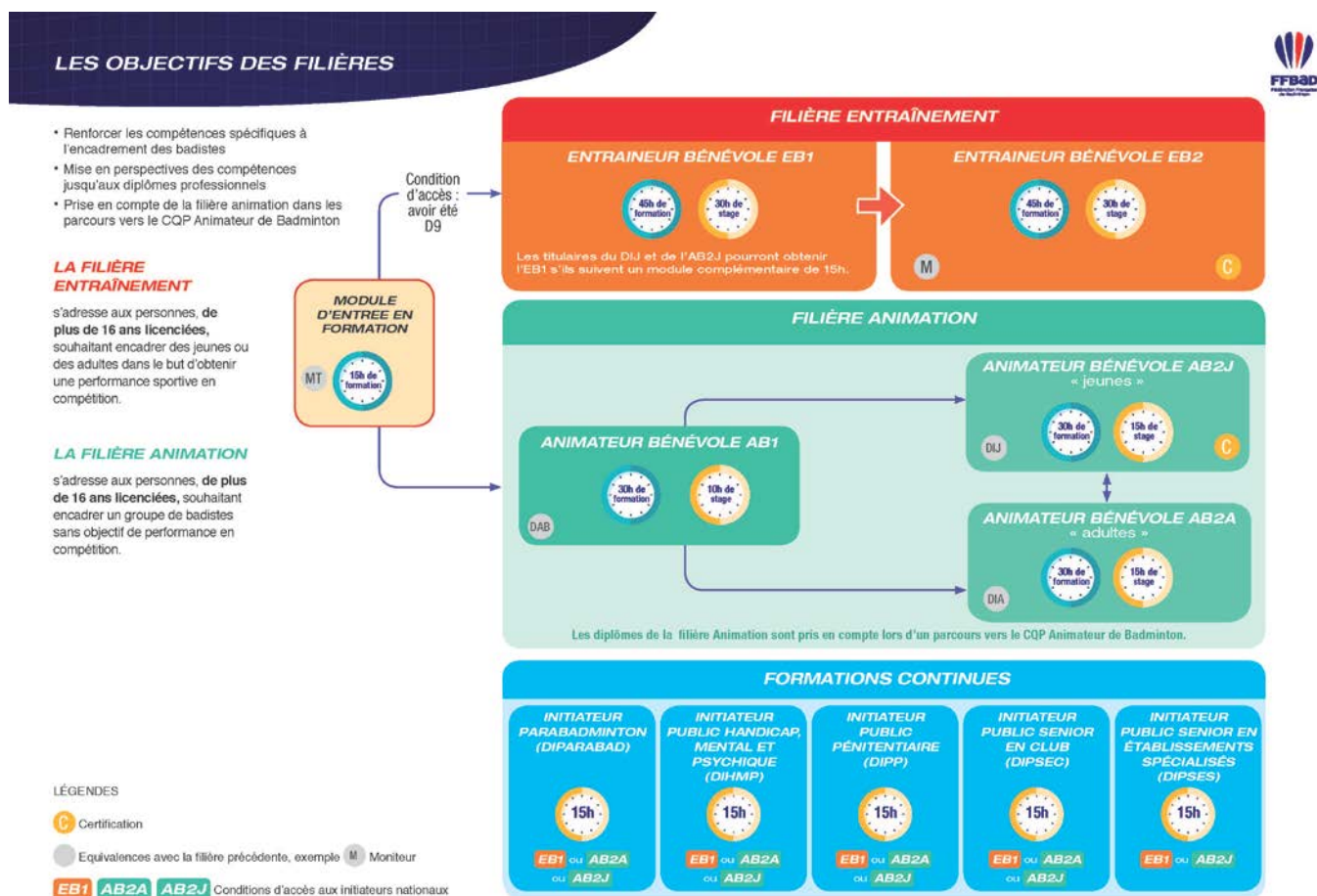
## Objet : La mise en œuvre de la formation fédérale

FORMABaD, le 15/07/2020

Liste de diffusion : Ligues, comités, réseau formateurs

Copie : DTN, FormaBaD, CTN territoriaux.

### L'ARCHITECTURE DE FORMATION FEDERALE



Les « formations continues » qui correspondent aux initiateurs publics spécifiques, sont exclusivement mises en place par FormaBaD avec le concours du territoire qui peuvent poser leur candidature à l'organisation du DIHMP, DIPSEC, DIPSES, le DIPP et le DIPARABAD restant à la discrétion de FormaBaD.

Elles sont ouvertes à tous ; les diplômes requis pour accéder permettent d'obtenir officiellement le diplôme en plus de l'attestation de fin de formation.

#### Ce qui change :

- **Un classement D9 est demandé (P10 dans les DOM TOM) pour accéder à la filière entraînement.**
- **Il n'y a plus de certifications à l'EB1 (applicable aux EB1 en cours à cause du COVID19).**
- **Une sélection à l'entrée à l'EB2 sera mise en place systématiquement via le dépôt d'un dossier d'inscription.**

## LA MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION FEDERALE

---

La FFBaD délègue la mise en place des formations fédérales du MODEF jusqu'aux EB2 et AB2 (J et A) ; elle procède à la délivrance des diplômes mais elle a surtout un droit de regard sur les conditions de mise en place via la demande d'autorisation que la ligue doit adresser à la fédération 2 mois avant le début de la formation.

Les ligues peuvent déléguer la mise en place de certaines formations à leurs comités ; dans tous les cas la demande d'autorisation doit être visée, signée et tamponnée par la ligue avant envoi à la FFBaD, elle a donc un droit de regard sur ces formations organisées dans les départements.

Le comité peut être l'opérateur principal (il organise toute la formation en autonomie) ou opérateur secondaire (il aide la ligue à la mise en place de la (les) formation(s) dans le cadre d'une stratégie de formation identifiée) et dans ce cas c'est la ligue qui fait la demande et le bilan.

**Aucun comité départemental ne peut prendre seul la décision d'organiser une ou plusieurs formation(s) fédérale(s) sous peine qu'elle lui soit refusée.**

### **Pour organiser une formation fédérale il faut :**

- ❑ Avoir signé la convention FFBaD/ligue qui régit les formations et examens fédéraux et l'avoir envoyée à [moustapha.diop@ffbad.org](mailto:moustapha.diop@ffbad.org).
- ❑ Avoir renseigné le tableau annexe 1 de ladite convention.

- *Et ce 2 mois avant le début de la formation.*
- *Ces 2 documents seront disponibles fin août 2020.*

#### ▪ Les points de vigilance :

- Prévoir un responsable de formation et des formateurs (hors intervenants ponctuels) qui soient « Formateurs Agréés » c'est-à-dire ayant suivi le FF2 ou le FF1 pour être « Formateur Agréé Stagiaire ».
- Respecter la règle d'un formateur pour 8 stagiaires (et non 9, 10 etc...) et 2 formateurs au-delà de 8 stagiaires.
- Ne pas modifier les documents administratifs avec la charte fédérale, si vous avez besoin de documents pour faire le lien entre vos comités et vous, merci d'utiliser vos propres documents et de renvoyer à FormaBaD uniquement ceux correctement chartés et obligatoires pour la validation de vos stagiaires (bilan COMPLET, fiches d'émargement, fiches de certification **manuscrites**
- Faire signer la demande par le responsable de la structure et non le salarié (**sauf attestation du/de la responsable de la structure donnant autorisation de signature à son salarié à fournir à FormaBaD**).
- Envoyer la liste des participants avant le début de la formation à [moustapha.diop@ffbad.org](mailto:moustapha.diop@ffbad.org) (**s'assurer qu'ils sont tous licenciés et ont bien le classement demandé pour la filière entraînement avant l'entrée effective en formation ! Pas de dérogation !**)
  - *Les engagements des responsables de formations et des formateurs sont directement mentionnés en annexe de la convention ; ils sont donc réputés être informés et ne nécessitent pas de signature.*
  - *Le secrétariat de la formation fédérale doit être informé de toute formation annulée et toute formation repoussée (renvoyer la même demande avec les nouvelles dates).*

#### ❑ Rendre le bilan dans le mois suivant :

- La fin de la formation pour lesquelles il n'y a pas de certification de prévue (MODEF, EB1, AB1, AB2A).
  - La dernière certification pour l'AB2J et l'EB2
- A [moustapha.diop@ffbad.org](mailto:moustapha.diop@ffbad.org) et [sonia.durier@ffbad.org](mailto:sonia.durier@ffbad.org)

- *Les comités qui ont été autorisés à mettre en place une ou plusieurs formations fédérales doivent envoyer le bilan à leur ligue et à la FFBaD.*
- *S'assurer que les « reçu » « non-reçu » soient bien identifiés en page 3 du bilan y compris pour les formations sans certification (MODEF, AB1, AB2A, EB1).*

- Il n'est plus nécessaire de joindre les fiches d'émarginement, seule une attestation de fin de formation pour le MODEF et une attestation de présence est donnée en fin de formation.
- Joindre les feuilles de certification lorsqu'il y a lieu.
 

***NB : elles sont à remplir de manière manuscrite et non au format informatique y compris la signature ; au responsable de formation d'envoyer les fiches de certification en amont.***
- ***Les diplômes sont envoyés aux ligues et non à chacun des candidats.***
- ***Toujours utiliser la version en ligne sur PYDIO au moment où les documents vont être remplis ; ne pas garder les anciennes versions pour les réutiliser.***

## LES ACTEURS DE LA FORMATION A LA FFBAD

- ❑ **Responsable de Formation:** il s'agit d'un formateur qui, à la fois construit et organise la formation, mais qui en assure également la coordination durant son déroulement. Il est présent durant la durée totale de la formation. Depuis le 31 août 2013, ce formateur doit avoir les diplômes actuellement requis pour encadrer la formation. Il devra être agréé « Formateur FFBaD ». Il peut également avoir suivi le Module 1 de la formation de Formateur Fédéral depuis moins de deux ans.
- ❑ **Formateur:** il s'agit d'un formateur qui participe à tout ou partie de la formation. Généralement, Il a contribué avec le responsable aux différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre de la formation. Depuis le 31 août 2013, ce formateur doit être agréé « Formateur FFBaD ». Il peut également avoir suivi le Module 1 de la formation de Formateur Fédéral depuis moins de deux ans.
- ❑ **Intervenant:** il s'agit de toute personne qui se trouve ponctuellement en vis-à-vis pédagogique sur un thème particulier de la formation, dans un domaine pour lequel elle est reconnue comme étant qualifiée. L'intervenant a contribué avec le Responsable de Formation à la construction de son intervention.

## LES OUTILS

- ❑ Un serveur permet aux formateurs d'avoir accès aux différents outils utiles à la mise en œuvre des formations fédérales :
  - **Adresse du serveur:** <http://echange.ffbad.com>
  - **Login:** formateur
  - **Mot de passe:** FORMABADCNFC
- ❑ Les types de document en ligne :
  - Les documents administratifs.
  - Les outils destinés à l'usage des formateurs au format PDF et PPT.
  - Le livret du formateur en version PDF interactive.

## L'ESPRIT DES DIPLOMES FEDERAUX

- ❑ **Le MODEF:**
  - C'est un stage de formation qui alterne pratique de « joueur » et théorie pendant lequel le stagiaire intègre les points clés des fondamentaux techniques et les principes d'action en simple et en double au travers des situations pédagogiques mises en place par les formateurs.
- ❑ **Filière Animation :**
  - **L'AB1 :** le détenteur d'un AB1 a pour mission d'accueillir les joueurs, les renseigner sur les éventuels créneaux et manifestations du club et surtout d'animer les créneaux avec un public non compétiteur, l'objectif étant d'organiser la pratique (faire tourner si trop de monde etc...) et de proposer une pratique ludique sous forme de jeux, matchs à thème etc...

- **L'AB2 A** : le futur AB2A devra initier un public d'adultes non compétiteur par l'apport de contenus tactico-technique. Il est capable de proposer des séances adaptées tout au long de l'année via la construction de cycles et a des notions de projet de club.
- **L'AB2 J** : le futur AB2J devra initier un public de jeunes prioritairement Minibad ou poussins et benjamins débutants. Il est capable de proposer des séances adaptées tout au long de l'année via la construction de cycles et a des notions de projet de club.

#### **Filière Entraînement :**

- **L'EB1** : le futur EB1 encadrera les publics jeune et adulte, à la différence de l'AB il recherchera systématiquement une performance en compétition (peu importe le niveau) dans la construction de ses séances.
- **L'EB2** : il entraîne tous les publics en proposant des cycles et des séances adaptées. Il recherche donc des contenus spécifiques en vue de performances compétitives et est capable de proposer un suivi de ses joueurs via le coaching Il a des notions de projet de club.

## **LES CERTIFICATIONS DES DIPLOMES FEDERAUX**

---

- Il n'y a aucune certification à la fin du MODEF qui n'est pas un diplôme et pour lequel seule une attestation de fin de formation est délivrée.
- Les seuls diplômes qui nécessitent une certification sont l'AB2J et l'EB2.
- Pour toutes les autres formations une attestation de présence (doc FFBaD) doit être délivrée aux stagiaires en attendant qu'ils reçoivent leur diplôme.
  - ***Il n'y a aucun rattrapage de prévu par la formation fédérale. Les stagiaires doivent passer leur certification dans la période identifiée de certification.***
  - ***Si un ou plusieurs stagiaires n'auraient pas le niveau requis en fin de période de certification, ils devront se réinscrire à une formation la saison suivante avec un éventuel aménagement des contenus de formation qui ne peuvent pas excéder la suppression de la moitié du volume horaire de formation ; les modalités financières restant à la discrétion de l'organisateur. AUCUNE DEROGATION EN SERA ACCORDEE.***
- Un protocole de certification ainsi que la fiche de certification existent pour l'AB2J et l'EB2, ils précisent les conditions de certification.  
***NB : ils s'imposent à tous et aucune dérogation en sera acceptée.***
- Les stagiaires doivent être en situation avec un public et celui directement concerné par le diplôme préparé, au responsable de formation de s'en assurer (pas de doc type FFBaD).
- Si la certification ne se déroule pas en structure mais un jour désigné par le responsable de formation en condition décontextualisée, ce dernier doit convoquer le public cible du diplôme préparé.***
- La fiche de certification doit être remplie de manière manuscrite et doit être signée du candidat ET des 2 certificateurs. Toute décision doit être motivée il s'agit donc de noter les éléments négatifs ET positifs s'il y a lieu ; par exemple des éléments exclusivement négatifs ne peuvent pas donner lieu à une validation de la certification.
- L'ensemble des compétences sont acquises ou non acquises (une seule et unique croix dans l'une ou l'autre des cases).

## **LES OUTILS DU FORMATEUR**

---

Un serveur permet aux formateurs d'avoir accès aux différents outils utiles à la mise en œuvre des formations fédérales :

- Adresse du serveur : <http://echange.ffbad.com>
- Les login et mot de passe sont donnés à chaque formateur fédéral agréé.
- Les mises à jour sont communiquées par mail, par FormaBaD.

### Les types de document en ligne :

- Les documents administratifs.
- Les outils destinés à l'usage des formateurs.
- Les différentes attestations.

**NB :** le formateur doit toujours se référer au serveur pour avoir la certitude d'obtenir la dernière version de l'ensemble des documents officiels.

## **LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE**

---

- Toute personne est en capacité de demander une équivalence pour chacun des diplômes (+ le MODEF) de la filière fédérale à partir du moment où elle est licenciée à la FFBaD et en face à face pédagogique avec un public.  
**NB : la demande ne peut s'effectuer que pour le diplôme qui correspond au public déjà encadré par le demandeur.**
- Un dossier de demande d'équivalence est à compléter **par le demandeur (et non son club)** et doit être visé et signé par le coordonnateur de l'ETR **qui émet un avis.**
- Cette équivalence permet au bénéficiaire de ne pas suivre tout ou partie des modules de formation **MAIS elle ne dispense pas de la certification pour les diplômes concernés tels l'AB2J et l'EB2.**
- La demande peut être effectuée pour plusieurs diplômes via un seul et unique formulaire.

## **LES VOIES DE RECOURS**

---

En cas d'ajournement d'un candidat aux certifications de l'AB2J et de l'EB2, et de contestation de ce dernier, il pourra adresser un courrier à FormaBaD dans lequel il devra exposer précisément les griefs à l'encontre du responsable de formation, qui ne devront reposer que sur un éventuel défaut de mise en œuvre de la certification c'est-à-dire **le non-respect du protocole de certification et/ou le non-respect des contenus de formation** qui auraient pu amener le candidat à ne pas répondre aux compétences demandées lors de la certification (cf document « protocole de certification » en ligne sur le serveur formation).

Si FormaBaD estime les griefs valables, des précisions pourront être demandées au responsable de formation par l'apport de documents officiels leur permettant de faire état de la bonne mise en œuvre de ladite certification.

A l'issue FormaBaD prendra la décision adaptée à la situation :

- Soit en constatant un défaut de mise en œuvre du protocole de certification et demander à ce que le candidat soit à nouveau certifié avec un jury différent afin de garantir toute objectivité.
- Soit en constatant que le protocole a été respecté et entériner la décision du jury c'est-à-dire l'ajournement.

## **LES ENGAGEMENTS DES DIVERSES PARTIES**

---

- Les engagements des structures organisatrices et des formateurs et responsable de formation figurent en annexe de la convention.

### **La FFBaD :**

- Être en veille sur l'architecture de formation fédérale et ses évolutions.
- Créer et mettre à disposition un certain nombre d'outils pour aider les formateurs dans la mise en œuvre des formations.
- Mettre en place les formations de formateurs pour assurer la formation des formateurs et le renouvellement de leur agrément.

**Sonia DURIER, CTN FORMABAD,  
Coordnatrice nationale de la filière fédérale d'encadrement.**